

Fiche profil de poste

Circonscription : Strasbourg 4

Libellé du poste : Conseiller Pédagogique de Circonscription

1°) Définition du poste et missions :

Maître formateur, le Conseiller pédagogique de circonscription exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale. Il met en œuvre le projet de circonscription, contribue au pilotage de la circonscription, **et plus particulièrement à l'accompagnement pédagogique et à la formation des équipes en REP+ et en REP**, dans l'objectif d'améliorer les compétences des enseignants et les résultats des élèves.

Le conseiller pédagogique a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir les tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription ou de représentation de l'IEN. Il est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré et assure ses fonctions d'aide et de conseil auprès des professeurs, et plus particulièrement auprès des entrants dans le métier (T1 et T2). Il apporte un regard extérieur positif et amène les enseignants à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles et sur la dimension sociale du métier d'enseignant.

Il assure le suivi d'actions particulières dans ses aspects réglementaires et pédagogiques.

2°) Animation et formation :

> Le conseiller pédagogique est conseiller technique de l'IEN sur tous les domaines pédagogiques qu'il partage avec son collègue CPC

> Il contribue à l'élaboration du plan de formation et à l'animation des formations spécifiques des enseignants de REP+, inscrites dans le cadre des 18 demi-journées de décharge d'enseignement

> Le cas échéant, il pourra assurer des actions de formation initiale auprès de l'ESPE

> Il contribue à la conception et à la mise en œuvre des animations pédagogiques de la circonscription ; il participe aux actions menées dans le cadre de la liaison inter-degrés

> Il encourage et contribue à la diffusion des réussites pédagogiques sur le site internet de la circonscription, dont il assure la mise à jour

> Il aide à l'élaboration et au suivi des dossiers ACMISA et classes APAC

> Il supervise et organise l'enseignement de la natation (agrément, relations avec les maîtres-nageurs) et garantit les conditions réglementaires d'activités à taux d'encadrement renforcé

3°) Fonctionnement pédagogique et administratif des écoles :

> Le conseiller pédagogique assiste, avec son collègue, les équipes d'école dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets des écoles (PEAC, Parcours des élèves...). Il est amené à participer aux conseils de maîtres et de cycle dans les écoles

> Le conseiller pédagogique assure le suivi des intervenants extérieurs en EPS ainsi que le suivi des dossiers de classe transplantées. Il doit valoriser et promouvoir l'EPS dans la circonscription

4°) Suivi des élèves et des enseignants :

> Le conseiller pédagogique fait partie intégrante du pôle ressource de la circonscription. A ce titre, il assiste les équipes d'école dans la mise en œuvre des réponses adaptées aux besoins des élèves

> Le conseiller pédagogique apporte l'aide nécessaire aux enseignants qui entrent dans le métier ou qui sont provisoirement en situation de difficulté professionnelle...

5°) Compétences et qualités requises par le candidat :

Titulaire du CAFIPEMF, il témoignera de :

> Compétences pédagogiques avérées sur l'ensemble des cycles et des domaines d'activité de l'école primaire ;

> Maîtrise de l'ingénierie de la formation et de la plateforme M@gistère

> Connaissances des dispositifs spécifiques à l'Education Prioritaire

> Autonomie et sens des responsabilités

> Qualités relationnelles, sens de l'écoute et de l'empathie

> Capacités et goût pour le travail en équipe

> Sens de la médiation et de la coopération

> Disponibilité

6°) Conditions de recrutement

Entretien auprès d'une commission composée de deux IEN, dont l'Inspecteur de la circonscription, et d'un conseiller pédagogique.

Contact pour obtenir des informations sur le poste :

Inspection de l'Education Nationale de Strasbourg 4

65 Avenue de la Forêt Noire - 67083Strasbourg Cedex - Tel : 03 69 20 93 42